



LISTE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

- Questionnaire d'état civil (pour chacun des futurs partenaires), et éventuels justificatifs (jugement de divorce, justificatif de placement sous un régime de protection, etc.)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (pour chacun des futurs partenaires)
- Justificatif de domicile commun
- En présence d'un partenaire étranger :
 - Extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté
 - Certificat de coutume délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté
 - Certificat de non-pacs de moins de trois mois (délivré par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Paris)
- Relevé d'identité bancaire original, signé (pour la restitution d'un éventuel excédent de frais lors de la clôture du dossier)
- Préciser le régime choisi : séparation de biens ou indivision de biens